

Cours introductif

L'erreur fut pendant longtemps considérée négativement en classe de langue en raison des représentations socioculturelles et idéologiques à caractère péjoratif qu'on avait d'elle. En effet, même dans une pédagogie récente, les attitudes envers l'erreur se concrétisaient par des pratiques coercitives qui se manifestaient, entre autres, par une sanction négative dans l'évaluation de l'apprentissage, du côté des enseignants, des inhibitions, des stratégies d'évitement et même parfois le silence de peur de commettre une erreur, du côté des apprenants.

Présente dans tout domaine de la science (médecine, droit, mathématique, économie, linguistique, philosophie, psychologie, etc.) et dans toute activité d'apprentissage, l'erreur a suscité depuis toujours de nombreuses réflexions. Ce concept est défini par Le *Petit Robert* (2012) comme suit :

« **Erreur**, n. f. **I.** 1. Acte de l'esprit qui tient pour vrai ce qui est faux et inversement ; jugements, faits psychiques qui en résultent. *Égarement, faute* 2. Ce qui, dans ce qui est perçu ou transmis comme étant vrai (apparences, connaissances), est jugé comme faux par celui qui parle. *Fausseté, illusion*
3. Assertion, opinion fausse. *Contrevérité, fausseté* 4. (Absolt.) *L'erreur*. Conviction, doctrine qui s'écarte d'un dogme, au regard de ceux qui le défendent.»

« **II.** (Sens adjectif) 1. Chose fausse, erronée, action non prévue par rapport à une norme (différence par rapport à un modèle ou au réel). *Faute, inexactitude*. 2. (Math, Phys.) Écart entre la valeur exacte d'une grandeur et sa valeur calculée ou mesurée.»

L'erreur désigne ainsi un jugement de fausseté formulé par rapport à ce qui est tenu pour vrai, ou en d'autres termes, un écart par rapport à un modèle ou au réel. L'erreur désigne un «incident» survenant au cours d'une action et signalant que celle-ci ne se déroule pas comme prévu. Parler d'une erreur implique ainsi l'idée d'une référence implicite à ce qui

est *correct, juste, normal* et c'est la connaissance de cette référence qui permet de l'identifier.

Entre le jugement comme faux, et l'écart par rapport à une norme, la notion d'erreur revêt un aspect relatif, rétrospectif, épistémique et parfois subjectif. L'erreur est relative et subjective dans la mesure où elle ne peut avoir d'existence que par rapport à une norme déterminée uniquement par l'homme lui-même. L'erreur est rétrospective car elle est commise au moment où l'on s'en rend compte et que l'écart est survenu.

Cours 2: L'erreur et la norme

Fonctionnellement parlant, une langue peut être définie comme un système *stable* et *codifié*¹ constitué de signes adoptés par un certain nombre de locuteurs leur permettant de communiquer entre eux oralement ou par écrit. Ce système peut connaître des variations², comme c'est le cas de la plupart des langues, qui dépendent de divers facteurs : diachronie, situation géographique, classe socioprofessionnelle des locuteurs, influence de langues géographiquement voisines, mode de communication, etc. Ces variations s'observent plus à l'oral qu'à l'écrit et peuvent affecter les niveaux phonique et lexical, et dans une moindre mesure, les niveaux morphologique et syntaxique.

¹ Pour que le code linguistique maintienne sa stabilité, Saussure parle du caractère immuable du signe linguistique. Par contre, il attribue à ce même signe un caractère de mutabilité selon lequel toute langue est sujette à l'évolution et est objet de deux types de variations : la variation individuelle et la variation dans le temps. (Saussure, 1916).

² On désigne par *variation* le fait qu'une même unité apparaisse selon des formes différentes. C'est un phénomène qui existe dans toutes les langues. Mais ce phénomène est peut-être encore plus net dans le domaine des créoles, langues orales. Ces dernières ne sont que très peu instrumentalisées, standardisées, dotées de manuels d'enseignement, qui, nécessairement, finissent par engendrer une certaine "unité" linguistique, en constituant pour ceux qui s'y réfèrent, une certaine "pression normative".

Cependant, la communication et l'intercompréhension restent toujours possibles dans la mesure où la variation n'y constitue pas un obstacle, et ce grâce aux «*invariants qui sont inhérents à la structure de la langue elle-même, qui sous-tendent les systèmes de l'oral et de l'écrit, qui lui assurent la stabilité [...] et ceci dans un but essentiel : l'efficacité de la communication*» (Honveau, 1995: 55). Ces invariants préservent l'unité du système linguistique et constituent un «*noyau dur*», un modèle de référence permettant à un linguiste ou un observateur de juger de la correction et de l'incorrection des énoncés produits par les locuteurs ou les apprenants de ladite langue. C'est ce que l'on appelle le plus souvent la *norme*.

Selon le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (Dubois, 1994), la norme consiste en un «*système d'instruction définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socio-culturel*». Cette conception de la norme l'inscrit dans une approche normative de la langue dans la mesure où elle préconise certains usages et en exclut ceux qui s'écarteraient du modèle adopté par la communauté linguistique.

Ainsi caractérisée, la norme devient prescriptive et alimente, de ce fait, les principes de la grammaire normative. La présence de cette norme est garantie, pour le français, par l'existence d'instances d'autorité comme l'Académie française et son Conseil supérieur de la langue française en France ou l'Office québécois de la langue française au Québec.

La norme prescriptive est liée davantage au code écrit où tout écart par rapport à la variante privilégiée est exclu en faveur d'un emploi «standard» de la langue ; l'oral devant refléter cet emploi. Loin de la polémique de la norme dans l'enseignement du français, c'est cette norme que l'on enseigne aux apprenants en classe du FLE.

Face à cette conception prescriptive de la norme, il existe une autre conception qu'on caractérise de descriptive : c'est le fait de se référer à ce qui est récurrent dans l'usage de la langue et ce qui est effectivement produit par les locuteurs loin de tout idéal esthétique ou social. Cette norme change en fonction des variations citées plus haut et touche davantage la langue orale. Par conséquent, cette norme descriptive ne peut pas constituer un objet d'enseignement. Néanmoins, ces dernières années, on appelle à l'intégration de cette norme dans l'enseignement du FLE afin de familiariser les apprenants aux divers usages et variétés de la langue (Marquilló Larruy, 2003). Dans ce sillage, l'erreur sera considérée comme un écart par rapport à l'usage de la majorité³.

Si l'on s'inscrit dans une perspective privilégiant le contexte de communication et accordant plutôt l'importance à l'aspect fonctionnel du système linguistique, on est amené à parler d'une troisième conception de la norme, conception qui tire son origine des travaux de Henri Frei dans son ouvrage *La grammaire des fautes* (1929) et qu'on peut caractériser de fonctionnelle. En effet, selon ce point de vue, le bon usage fait «*dépendre la correction et l'incorrection des faits de langage, de leur degré de conformité à une fonction donnée qu'ils ont à remplir*» (Frei, [1929] 1971 :18). En d'autres termes, on considère comme correct ce qui est adapté à la situation et aux objectifs de la communication.

Ainsi, la norme est fonction du contexte et l'erreur naît si la variété ou le registre de langue ne conviennent pas au contexte de la communication et à l'acte langagier tel que le tutoiement avec un supérieur ou l'emploi de mots du registre familier dans un discours officiel.

³ Robert Vézina (2009:1) parle de deux types de normes : l'usage et le bon usage. Pour lui, la norme du bon usage renvoie à un modèle linguistique légitime et prestigieux sur lequel les autres pratiques tendent à se régler. Ce modèle est généralement associé à un groupe socioculturel détenteur d'un important capital symbolique lui conférant une grande légitimité linguistique. Par contre, la norme de l'usage correspond à celle en conformité avec ce qui est utilisé le plus fréquemment et ce qui est généralement partagé par l'ensemble de locuteurs.